Emplois sans frontières

12/02/2009 à 21h18

La «*lutte contre les discriminations*» continue ses ravages. Alors que les prévisions en matière d'emploi sont particulièrement pessimistes, le Sénat examine une proposition de loi du groupe socialiste visant à supprimer les conditions de nationalité restreignant l'accès des étrangers à certaines professions.

Ce texte a déjà été adopté par la commission des lois à l'unanimité, tous groupes confondus. Près de sept millions d'emplois seraient encore aujourd'hui interdits partiellement ou totalement aux étrangers, soit 30 % de l'ensemble des emplois des secteurs privé et public.

> *«**C'est une loi de bon sens**», relève le sénateur UMP Jean-Jacques Hyest confiant dans l'adoption de ce texte par l'ensemble des sénateurs. Cette proposition de loi **supprime les dispositions réservant aux nationaux français et ressortissants communautaires** l'exercice de huit professions réglementées : médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, pharmaciens, vétérinaires, architectes, expert-comptables, géomètres-experts. Elle touche à la condition de nationalité mais non à la condition de diplôme. Le fondement de ces restrictions, en particulier celles liées à la nationalité, «**est souvent obsolète et moralement condamnable**», souligne la sénatrice PS **Barisa Khiari**, instigatrice de la proposition de loi.*
>
> *Si leur proposition ne concerne encore que huit métiers, **les sénateurs socialistes espèrent par ce texte amorcer une réflexion plus générale sur la pertinence de la condition de nationalité pour l'exercice de diverses professions.***
>
> *(Le Monde)*